



Véhicule de location pour déplacements professionnels

Par **tomblmr**, le **27/01/2016** à **08:03**

Bonjour,

Je souhaite revendre mon véhicule perso et opter pour une solution d'abonnement chez des loueurs (qui assurent selon la durée annuelle - 25, 50, etc, jours de location - des tarifs préférentiels).

Les raisons :

- amortissement élevé du véhicule pour un usage perso très faible,
- je réside en centre ville : j'utilise donc plus facilement des transports en commun, y compris pour me rendre dans d'autres villes et pour mon trajet domicile-travail (abonnement sncf, lieu de travail à 70km de mon lieu de résidence), laissant mon véhicule perso sur le parking de la société la plupart du temps,
- l'équivalent de l'amortissement annuel du véhicule correspond à un forfait de nombre de jours égal à celui nécessaire pour mes déplacements pros (exemple : amortissement annuel de 3300€, pour un usage pro estimé à 100 jours et au regard des tarifs pour ce véhicule - 30€ par jours chez les loueurs - on atteint 3000€).

Ceci étant dit, rien ne précise les modalités de prises en charge par l'employeur. Actuellement il me verse des indemnités kilométriques.

Questions :

- peut-on utiliser un véhicule personnel de location (j'entends par là un véhicule qui, pouvant être différent à chaque utilisation, n'est pas un véhicule dont l'usage est régulier et pour lequel je ne peux pas fournir de justificatif à mon nom) ?
- comment les frais sont-ils pris en charge par l'employeur et l'employé dans cette situation ?

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **27/01/2016** à **09:08**

Bonjour,

L'indemnisation kilométrique par l'employeur n'est pas liée à la possession d'un véhicule ou qu'il doive être toujours le même mais au type de véhicule, à sa puissance fiscale et au nombre de kilomètres effectués par an pour un usage professionnel suivant le [barème URSSAF...](#)